

SELECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les Championnats de France sont des compétitions qui peuvent être labellisées FIS. Si c'est le cas, chaque coureur doit être titulaire :

- d'une licence de sa fédération nationale
- d'une licence de la fédération internationale de ski (FIS)

1 / Quota FRANCE

Le Comité de Sélection annoncera la liste des participants après la dernière compétition nationale précédant les Championnats de France.

Dans chaque discipline où un titre est décerné, les sélections se feront sur le classement du Circuit National et/ou les épreuves déterminées comme sélectives par la Commission du Ski Freestyle.

Le nombre de participants maximum et les catégories d'âge par discipline sont :

Epreuves	Catégorie d'âge	Dames	Hommes
Bosses	Cad/Jun/Sen	20	40
Bosses //	Cad/Jun/Sen	20	40
Skicross	Cad/Jun/Sen	30	60
Half Pipe	Min*/Cad/Jun/Sen	20	40
Slope Style	Min*/Cad/Jun/Sen	10	30

* avec accord de l'encadrement responsable

Cas particulier : en Slope Style, le Championnat de France feminin est ouvert aux benjamines et aux minimes. Le titre de Championne de France Jeune et junior est décerné par rapport à ce classement unique.

Invitations

Les 3 premières Dames et les 3 premiers Hommes du Critérium Jeunes en Bosses et Half Pipe.

Les ex-membres des Equipes de France de Ski Freestyle.

Wild Card.

Bosses, Saut, Half Pipe et Slope Style : 1 place par Comité et par sexe en respectant les catégories d'âge.

Skicross : 3 places par Comité + les top 4 Dames et top 4 Hommes de chaque circuit régional.

Le Comité de Sélection se réserve le droit d'attribuer une ou plusieurs wild cards.

Les Championnats de France sont ouverts uniquement aux athlètes licenciés et sélectionnés.

2 / Quota FIS

Selon les règles FIS, il est demandé aux fédérations étrangères d'inscrire au maximum 5 compétiteurs par sexe et par discipline.

Seules les fédérations nationales sont habilitées à envoyer ces inscriptions.